

# Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vallée de la Bresle Réunion transverse

## Compte-rendu de la réunion du 19/11/2012 Salle des fêtes de Blangy-sur-Bresle



## ➤ DUREE :

---

9h30 – 12h30

## ➤ ORDRE DU JOUR :

---

- Rappels de la démarche et des objectifs
- Consignes d'animation
- Travail en tables rondes par sous-thèmes :
  - Climat
  - Démographie
  - Occupation des sols
  - Activités économiques
- Restitution plénière
- Phases à venir

## ➤ LES INTERVENANTS

---

- M. MILLAIR, Chef de projet SAFEGE
- MME RATIER, Ingénieur de projet SAFEGE,
- M. DEREUX, MD Conseil
- MME BERNIZET et MME MELET, Animatrices du SAGE de la Vallée de la Bresle

## ➤ MEMBRES PRESENTS

---

### ➤ 1<sup>er</sup> collège : Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux

- M. ROUSSEL – Maire de Rieux
- MME LUCOT-AVRIL – Maire d'Aumale
- M. NANTOIS – Maire de Martainneville
- M. MYLLE – Maire de Lannoy-Cuillère
- M. PERIMONY – Maire de Blargies
- M. SENECAL – Représentant de l'Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle (Seine-Maritime)
- M. BIGNON – Représentant de l'Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle (Somme) et Président de la CLE
- M. VIGREUX – Président du SMEA Caux Nord-Est

### ➤ 2<sup>ème</sup> collège : Collège des représentants des usagers, organisations professionnelles et associations

- MME GEROUARD – Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime
- M. TELLIER et M. CAUCHOIX – Chambre d'agriculture de la Somme
- M. HUCHER et MME LATHUILE – CCI Littoral Normand-Picard
- M. CHAIDRON – Association Syndicale Autorisée de la Bresle
- MME BOUE – Association de préfiguration du Parc Naturel Régional Picardie Maritime
- M. RAINNEMARRE – Groupement Régional des Agriculteurs bio de Haute-Normandie ou Agriculture biologique de Picardie
- MME ROY et M. MAINNEMARRE – Groupement Régional des Agriculteurs Bio de Haute-Normandie
- M. QUEVAUVILLERS – Agriculture Biologique de Picardie

➤ **3<sup>ème</sup> collège : Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics**

- M. MAGOAROU – DDTM de Seine-Maritime
- M. THINUS – DREAL de Haute-Normandie
- M. MOROY – DDTM de la Somme
- M. VORBECK et MME CAUVIN – DREAL de Picardie

➤ **Autres personnes présentes**

- MME SIRON – Direction de l'environnement – Région Picardie
- M. CARRE – Conseil général de la Somme

➤ **ABSENTS OU EXCUSES**

---

➤ **1<sup>er</sup> collège : Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux**

- M. BECQUET – Maire de Morienne
- M. ANDRIEUX – Maire de Vieux-Rouen-sur-Bresle
- M. MILON – Maire de Nullefont
- MME DUCHAUSOY – Maire de Nesle-Normandeuse
- M. DALLERY – Maire d'Andainville
- M. DENIS – Maire de Sénarfont
- M. DIZAMBOURG – Maire de Méneslies
- M. NOBLESSE – Maire d'Inval-Boiron
- M. BOUCRY – Maire de Brocourt
- M. LEVASSEUR – Conseiller régional de Haute-Normandie
- MME LEULIETTE – Conseillère régionale de Picardie
- M. DESTRUEL – Conseiller général de la Somme
- MME LE VERN – Conseillère générale de la Seine-Maritime
- M. PATIN – Conseiller général de l'Oise
- M. HUCLEUX – Vice-président de la Communauté de communes de Picardie Verte
- M. TROLEY – Vice-président de la Communauté de communes Bresle Maritime
- M. HOUSSEY – Président du SIEPA Vimeuse
- M. CAPON – Président du SIEPA du Liger
- MME BOURGEOIS – Syndicat intercommunal de la rivière le Liger (SIARL)
- M. PLE – Président du Syndicat d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Vimeuse (SIAHBVV)

➤ **2<sup>ème</sup> collège : Collège des représentants des usagers, organisations professionnelles et associations**

- M. CABIN – Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime
- M. le Président de la Chambre d'agriculture de l'Oise
- M. le Président du Pôle mondial de flaconnage de luxe de la Vallée de la Bresle
- M. le Président du Comité départemental de canoë kayak de la Somme
- M. le Président de l'Association Picardie Nature
- M. le Président de la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Seine-Maritime
- M. le Président de la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- M. le Président de la société Gheerbrant – Producteurs d'hydroélectricité

### ➤ 3<sup>ème</sup> collège : Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics

- M. le Préfet du bassin
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- M. le Directeur de l'Agence des aires marines protégées
- M. le Délégué régional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques
- MME. le Sous-préfet de Dieppe – Préfecture de Seine-Maritime
- M. le Directeur de l'Agence régionale de santé de Haute-Normandie
- M. le Directeur de l'Agence régionale de santé de Picardie
- M. le Directeur – DDT de l'Oise

### ➤ Autres personnes

- MME GAOUYER – Présidente de l'Institution de la Bresle
- M. BILLARD – Directeur de l'Institution de la Bresle

## ➤ LES OBJECTIFS DE LA REUNION

---

Après une introduction de M. BIGNON pour souhaiter la bienvenue aux participants et souligner l'importance du travail qui va s'engager, MME RATIER présente les objectifs de cette première réunion. Celle-ci a pour but d'identifier et de valider avec les membres de la CLE l'évolution des paramètres suivants, aux horizons 2021 et 2027, sur le territoire et **en l'absence de SAGE** :

- Climat ;
- Démographie ;
- Occupation des sols ;
- Activités économiques.

Ces éléments tendanciels vont constituer les données d'entrée pour identifier les tendances observées dans les différents domaines liés à la gestion de l'eau :

- Eaux souterraines ;
- Eaux superficielles et côtières ;
- Milieux aquatiques ;
- Erosion, ruissellement, inondation.

Ces thèmes seront traités lors de 4 commissions qui se dérouleront les 26 et 27 novembre.

La définition de l'ensemble de ces éléments tendanciels permettra d'élaborer le scénario tendanciel, c'est-à-dire l'état probable du territoire aux échéances 2021, 2027 en l'absence de SAGE.

Forts de cette réflexion, les membres de la CLE pourront alors travailler, dans une phase ultérieure, à la définition des variantes (ou scénarios alternatifs) permettant, compte tenu du scénario tendanciel défini, d'atteindre les objectifs de qualité des eaux et des milieux fixés par la Directive Cadre sur l'Eau. *In fine*, l'un de ces scénarios alternatifs constituera la stratégie de la CLE.

## ➤ LE DEROULEMENT DE LA REUNION

---

Les participants étaient invités à se prononcer sur les éléments tendanciels proposés par SAFEGE. Le travail s'est déroulé en deux groupes, le premier animé par MELLE RATIER, le second par M. MILLAIR. Les deux groupes ont travaillé en parallèle sur chacun des thèmes (climat, démographie, occupation des sols, activités économiques). Une restitution plénière est venue ponctuer par thème le travail des groupes.

## ➤ **RENDUS DES SYNTHÈSES DES DEUX GROUPES DE TRAVAIL**

---

### ➤ **Les enjeux liés au climat**

MLLE RATIER explique que le premier groupe a préféré travailler sur un scénario tendanciel climatique plutôt pessimiste. Plusieurs membres du groupe ont évoqué le passé en précisant que la réalité du changement climatique a souvent été plus importante que les prédictions. Ils préfèrent ainsi travailler sur un SAGE ambitieux permettant de devancer les changements à venir. Le premier groupe a donc choisi de se baser sur le scénario de Météo France prévoyant une hausse des températures moyennes de 1,5°C. Ce groupe a également validé une hausse des précipitations en hiver (+5 % d'ici 2030) et une baisse en période estivale (environ -10%) comme le prévoit l'ONERC pour la Haute-Normandie. Cependant, le groupe, sur la base d'observations sur le territoire, a validé une hausse des pluies de forte intensité en hiver contrairement aux prévisions Météo France.

Le premier groupe a également validé une accentuation des épisodes saisonniers, avec notamment une hausse de la fréquence et de la durée des épisodes de sécheresse.

L'élévation du niveau de la mer a également été évoquée sans pour autant faire l'objet d'une validation quantifiée. Cependant, le groupe envisage une augmentation des risques de surcotes.

Le groupe propose d'envisager une augmentation des débits extrêmes en rivière, avec une hausse des forts débits et une baisse des débits d'étiage. Concernant les niveaux moyens des nappes, une proposition de se baser sur les 15 dernières années a été faite sans avoir été validée par l'ensemble du groupe.

M. MILLAIR précise d'abord les interrogations du second groupe. Elles portent sur les données initiales et le souhait de remonter à plus de 30 ans pour les chroniques climatiques. Le groupe souhaiterait que l'on regarde les chiffres retenus par les SAGE limitrophes afin d'établir un document cohérent avec les territoires voisins (à ce titre, il est toutefois rappelé que les SAGE limitrophes n'ont pas encore atteint ce stade de la démarche). Un étonnement est signifié sur la faible valeur de la remontée du niveau de la mer (10 cm environ à 2099 mentionnés sur le powerpoint) : ce point est corrigé car il s'agit d'une coquille sur la date qui est 2030 et non 2099. Cette valeur est plus en accord avec la proposition du groupe sur ce paramètre.

Comme le premier, le second groupe valide la théorie du changement climatique avec une évolution du climat sur le bassin versant. Il s'accorde sur une hausse des températures sans pour autant valider un chiffre définitif dans l'intervalle 0.5-1.5°C. M. MILLAIR ajoute que, concernant les précipitations, le groupe n'a pas validé de tendance chiffrée mais valide le principe suivant : « moins d'eau et plus souvent au mauvais moment ». A ce titre le groupe voudrait nuancer selon les régions du bassin versant l'évolution des précipitations d'après ce qui est observé actuellement (ce point est toutefois trop difficile à déterminer en prospective) Le groupe rappelle pour exemple les différences de précipitations entre le plateau d'Oisemont et le fond de vallée.

Le groupe demande par ailleurs que soit pris en compte un risque d'accroissement des pluies extrêmes dans le scénario tendanciel bien que les tendances données par Météo France ne montrent pas de changement significatif.

M. MILLAIR souligne aussi que les discussions ont porté sur le niveau des nappes phréatiques bien que ce point sera repris dans les commissions thématiques suivantes. Par ailleurs, le groupe demande à ce que des compléments d'informations soient apportés concernant l'élévation du niveau de la mer. SAFEGE précise que le GIECC prévoit, suivant les scénarii, une hausse de 18 à 59 cm d'ici 2100 dans son rapport de 2007. Une récente étude publiée dans la revue britannique Environmental Research Letters a cependant montré que la hausse moyenne actuelle était de 3.2mm/an, et qu'on pouvait donc s'attendre à une hausse de l'ordre du mètre d'ici la fin du siècle. SAFEGE s'appuiera sur les données du PPR multirisques et du conservatoire du littoral pour préciser ce point.



## Synthèse

Il est obtenu un consensus, entre les membres de la commission, sur les hypothèses tendanciennes suivantes:

- ▶ Validation de la théorie du changement climatique
- ▶ Augmentation de la température moyenne
- ▶ Hausse des fortes précipitations en hiver et augmentation des sécheresses en été
- ▶ Accentuation des saisonnalités
- ▶ Hausse du niveau de la mer

### ➤ Les enjeux liés à la démographie

MLLE RATIER explique que le premier groupe de travail valide une augmentation de la population et estime que les augmentations de population se concentreront sur des communes rurales autour des grands pôles actuels de population. Le groupe rappelle la nécessité de la création d'un document d'urbanisme intercommunal à l'échelle du bassin versant et se demande si le SAGE peut intervenir sur ce point. SAFEGE mentionne qu'un SCoT porté par le Pays Yères Bresle est en émergence. Le groupe se pose également la question de l'influence de la nouvelle ligne de TGV Paris-Amiens et du projet de l'autoroute pénétrante sur le bassin versant. Le groupe préfère se baser sur le scénario de croissance le plus important, prévoyant un suivi des tendances régionales. Le groupe ne trouve pas ce scénario réaliste, car le bassin versant n'est pas représentatif des deux régions, mais il préfère réaliser un SAGE sécuritaire quitte à surestimer la population.

M. MILLAIR annonce que le second groupe a un avis différent. Il estime que l'évolution démographique de l'Oise sera modérée, que la périurbanisation continuera sur les trois agglomérations du littoral et, qu'en raison de la difficulté d'urbaniser dans les communes en fond de vallée, une faible croissance sera ici observée. Il explique que le groupe serait tenté de valider un scénario proche de la tendance globale (scénario 1) ou du scénario 2bis qui ne prévoit pas une « explosion » de la population. Ce scénario 2bis propose de prolonger le taux de croissance de chaque communauté de communes observé entre 1999 et 2008. De 74158 habitants en 1999, la population passerait à 76664 habitants en 2029. Le groupe tient à préciser l'importance de l'industrie du verre dans la région et précise que la démographie sera fortement impactée par l'évolution de cette industrie.<sup>1</sup>

En séance plénière il est constaté que les scénarios retenus par les deux groupes ne génèrent pas de très fortes différences sur la population totale atteinte (3000 habitants environ). Le scénario 4 n'étant pas réaliste et les scénarios 1 et 2 bis moins sécuritaire, il a été proposé de s'acheminer vers le scénario 2 qui traduit les tendances non chiffrées validées par les groupes (hausse périurbaine sur le littoral, hausse modérée en fond de vallée). D'après ce scénario, les communes littorales perdent en moyenne 229 habitants

#### <sup>1</sup> Scénarios d'évolution démographique :

- Scénario 1 Prolongement du taux de croissance global du bassin versant constaté entre 1999 et 2008, soit une croissance de 0.87 % sur 10 ans
- Scénario 2 Prolongement des taux de croissance de chaque commune, observés entre 1999 et 2008
- Scénario 2 bis Prolongement des taux de croissance de chaque communautés de communes, observés entre 1999 et 2008
- Scénario 3 Application du taux de variation annuel moyen 1999-2009 départemental (Oise +0.5% , Seine Maritime +0.1% et Somme +0.2%) aux communes de chaque département
- Scénario 4 Application des tendances globales régionales aux communes (Picardie et Haute Normandie + 0.3%)
- Scénario 5 Prévision d'évolution départementale de la population par l'Insee appliquée aux communes du BV

par commune d'ici 2019 (perte totale de 687 habitants), les communes en fond de vallée (frontalières avec la Bresle, hors communes littorales) perdent en moyenne 20 habitants par communes d'ici 2019 (perte totale de 600 habitants), les autres communes voient leur population moyenne augmenter de 46 habitants (gain total de 2760 habitants).

### Synthèse

Il est obtenu un consensus, entre les membres de la commission, sur les hypothèses tendancielle suivantes:

- ▶ Augmentation de la population moyenne, plutôt en suivant le scénario 2
- ▶ Croissance de la population plutôt périurbaine et portée par les communes rurales, hormis en fond de vallée.

### ➤ Les enjeux liés à l'occupation des sols

Les deux sous-groupes valident les tendances proposées par SAFEGE à savoir :

- Peu d'évolution sur un plan général ;
- Baisse des surfaces en herbe sur le même rythme que les dernières années;
- Hausse des surfaces labourables au détriment des surfaces en herbe ;
- Progression faible en termes d'urbanisation ;
- Faible diminution des zones humides, mais diminution au regard de certains projets encore consommateur.

***N.B :*** Le dernier point sur les zones humides a été ré-abordé au cours des commissions thématiques des 26 et 27 novembre et en réunion de COPIL le 4 février 2013, et a suscité un nouveau débat. Lors de ces commissions, certains membres affirment que les surfaces en zones humides diminueront très peu en raison de l'obligation de compensation imposée par la réglementation à partir de la surface seuil de 1000m<sup>2</sup>. Cette compensation reste cependant surfacique et ne garantit pas un recouvrement total des fonctionnalités initiales de la zone humide. ***A l'issue des commissions thématiques et de la réunion de COPIL, on tendrait donc vers le consensus suivant : baisse limitée de la superficie recouverte par les zones humides et diminution possible de leur fonctionnalité.***

MLLE RATIER commente les positions du premier groupe. Il constate dans le futur une baisse de l'emploi industriel et du nombre d'éleveurs de bovins.

M. MILLAIR remarque que le second groupe de travail pointe les mêmes tendances dans l'agriculture, bien que l'incertitude sur la nouvelle PAC demeure et que les politiques de protection des captages peuvent avoir un impact fort sur le maintien des terres agricoles. Il souligne le risque de voir disparaître de nombreuses prairies. Pour l'industrie, le groupe estime que si un développement industriel doit se produire, il se fera en dehors du lit majeur à cause de la difficulté de s'implanter en fond de vallée où les autres industries et les moyens de transports sont concentrés.

## Synthèse

Il est obtenu un consensus, entre les membres de la commission, sur les hypothèses tendancielle suivantes:

- ▶ Faible évolution des surfaces ;
- ▶ Baisse des surfaces en herbe sur le même rythme que les dernières années;
- ▶ Hausse des surfaces labourables ;
- ▶ Progression faible en termes d'urbanisation ;
- ▶ Faible diminution des zones humides. Consensus revu et corrigé lors des commissions du 26 et 27 novembre : maintien de la superficie recouverte par les zones humides mais diminution de leur fonctionnalité.

### ➤ Les enjeux liés aux activités économiques

Les deux groupes valident les tendances proposées par SAFEGE à savoir :

- Baisse de l'activité agricole mais surtout de l'élevage herbager (risque de passage à un élevage plus hors-sol)
- Transition d'exploitations de type « élevage » vers des exploitations de type « polycultures »
- Augmentation de la taille des exploitations et des cheptels par exploitations
- Baisse continue du cheptel total en nombre de têtes
- Érosion de l'activité industrielle <sup>2</sup>
- Augmentation des activités de service

MLLE RATIER annonce que le premier groupe de travail estime que les projets présentés dans le scénario tendanciel se réaliseront<sup>3</sup>. Elle explique que, concernant l'urbanisation, les participants estiment que la dispersion de l'habitat progressera, provoquant une augmentation des surfaces artificialisées et une diminution des surfaces arables. Des membres du groupe expliquent la nécessité de densifier le bâti pour diminuer les pressions sur les terres agricoles. Les élus présents rappellent l'existence de règles d'urbanisme qui empêchent cet étalement de l'habitat et conduisent à cette densification. Cependant d'autres membres précisent que toutes les communes ne disposent pas de PLU ou POS et rappellent la nécessité de l'établissement d'un document d'urbanisme intercommunal.

Le groupe souligne enfin la diminution des prairies au profit d'une augmentation des surfaces labourables.

<sup>2</sup> L'évolution de l'activité industrielle en termes de prélèvements et de rejets a été abordée lors des commissions thématiques sur les eaux de surface et les eaux souterraines. La baisse validée lors de ce groupe de travail y a été nuancée et une stagnation voire un léger déclin a été validé.

<sup>3</sup> Ces projets sont les suivants :

Projet	Lieu
Extension d'une usine	Le Tréport, Monchaux Soreng, Aumale, Blangy sur Bresle
Déménagement d'une société	Blangy-sur-Bresle
Rénovation d'une entreprise	Vieux Rouen sur Bresle
Construction d'une usine de traitement du verre 30 salariés	Longroy
Zone commerciale	Blangy sur Bresle
Zone industrielle et commerciale	Aumale
Aménagement de la ZAC de Gros Jacques	Oust-Marest, St Quentin

M. MILLAIR confirme également la validation par le groupe de tous les projets listés comme intégrant le scénario tendanciel. Il rapporte que le second groupe évoque une faible croissance urbaine en corrélation avec une faible évolution de l'emploi notamment dans le secteur industriel. Il remarque que le groupe a affiché son pessimisme quant à l'évolution des surfaces en herbe en lien notamment avec une augmentation des surfaces labourables. Le groupe a également exprimé une défiance vers la nouvelle PAC pouvant conduire à une restructuration des élevages et en conséquence à un retournement des prairies.

### Synthèse

Il est obtenu un consensus, entre les membres de la commission, sur les hypothèses tendanciennes suivantes:

- ▶ Baisse de l'activité agricole mais surtout de l'élevage herbagé au profit de l'élevage hors sol et des cultures ;
- ▶ Transition d'exploitations d'élevage en exploitations de cultures ;
- ▶ Augmentation de la taille des exploitations et des cheptels par exploitations ;
- ▶ Stabilisation voire baisse sensible du cheptel total à l'échelle du bassin versant ;
- ▶ Une érosion de l'activité industrielle ;
- ▶ Augmentation des activités de service.